



Assemblée générale

Distr. générale
29 septembre 1998
Français
Original: anglais

Point 140 de l'ordre du jour

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 52/245 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 21 053 745 dollars (montant net : 20 580 245 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour l'exercice 1998-1999, comprenant le montant de 1 053 745 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce crédit devait permettre de couvrir les dépenses afférentes à un effectif militaire de 750 hommes pour la période du 1er juillet au 31 août 1998, dont le montant brut s'élevait à 13 399 100 dollars (montant net : 13 177 800 dollars), ainsi que les dépenses, d'un montant brut de 6 600 900 dollars (montant net : 6 348 700 dollars), correspondant à la phase de liquidation postérieure de la Force, conformément à la résolution 1142 (1997) du Conseil de sécurité en date du 4 décembre 1997.

Dans sa résolution 1186 (1998) du 21 juillet 1998, le Conseil a toutefois prorogé le mandat de la Force jusqu'au 28 février 1999 et décidé d'autoriser un renforcement de ses effectifs militaires pour les porter à 1 050 hommes.

Le présent rapport fait apparaître les ressources supplémentaires nécessaires aux fins du financement de la FORDEPRENU, compte tenu du renforcement de ses effectifs militaires, porté à 1 050 hommes, pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, dont le montant brut s'élève à 34 438 800 dollars (montant net : 33 609 600 dollars).

Il convient de lire le présent rapport en même temps que le rapport du Secrétaire général (A/52/805) qui présente, notamment, des renseignements complémentaires sur les coûts et ratios propres à la Mission et les dépenses non renouvelables, un organigramme de la Force et une carte de son déploiement.

La décision que l'Assemblée générale doit prendre figure au paragraphe 27 du présent rapport. L'Assemblée doit notamment : a) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 34 438 800 dollars (montant net : 33 609 600 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999; et b) mettre en recouvrement la somme correspondant à raison d'un montant brut de 2 869 900 dollars (montant net : 2 800 800 dollars) par mois, sous réserve de la prorogation du mandat de la Force par le Conseil de sécurité au-delà du 28 février 1999.

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	3
II. Mandat politique	6	4
III. Plan des opérations et ressources requises	7-8	4
IV. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	9-13	4
V. Effectifs nécessaires	14-26	5
VI. Décision que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante-troisième session	27	8
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		9
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : renseignements complémentaires		16
A. Coûts et ratios propres à la Mission		16
B. Dépenses non renouvelables		23
C. Explications complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		28
III. Tableau des effectifs actuels et des effectifs présentés		34
IV. Déploiement du personnel militaire et civil		38

I. Introduction

1. Par sa résolution 52/245 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 21 053 745 dollars (montant net : 20 580 245 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, comprenant le montant de 1 053 745 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les sommes correspondantes ont été mises en recouvrement auprès des États Membres. Le crédit prévu devait permettre de couvrir les dépenses afférentes à un effectif militaire de 750 hommes pour la période du 1er juillet au 31 août 1998, dont le montant brut s'élevait à 13 399 100 dollars (montant net : 13 177 800 dollars), ainsi que les dépenses d'un montant brut de 6 600 900 dollars (montant net : 6 348 700 dollars), correspondant à la phase de liquidation postérieure de la Force, conformément à la résolution 1142 (1997) du Conseil de sécurité en date du 4 décembre 1997, par laquelle le Conseil avait prorogé le mandat de la FORDEPRENU pour une période finale s'achevant le 31 août 1998, la composante militaire devant se retirer immédiatement après.

2. Conformément à la résolution 52/1 B de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1998, la part de la FORDEPRENU dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, qui s'élève à 168 800 dollars, est incluse dans le montant global du crédit ouvert par la résolution 52/245.

3. Dans son rapport du 14 juillet 1998 au Conseil de sécurité (S/1998/644), le Secrétaire général, considérant les difficultés que la FORDEPRENU éprouvait à surveiller la situation le long des frontières avec l'Albanie et la République fédérale de Yougoslavie, y compris la partie de la frontière avec le Kosovo, et à en rendre compte, a recommandé de renforcer les effectifs militaires de la FORDEPRENU en déployant 350 soldats supplémentaires, tous grades confondus. Conformément à la résolution 795 (1992) du Conseil en date du 11 décembre 1992, les soldats surveilleraient la situation dans les zones frontalières et feraient rapport sur les faits nouveaux, notamment ceux qui auraient une incidence sur l'application des dispositions pertinentes de la résolution 1160 (1998) du 31 mars 1998, par laquelle le Conseil a décidé, entre autres, qu'afin de favoriser la paix et la stabilité au Kosovo, tous les États devraient interdire la vente ou la fourniture à la République fédérale de Yougoslavie, y compris le Kosovo, par leurs nationaux ou depuis leur territoire ou au moyen de navires battant leur pavillon ou d'aéronefs immatriculés par eux, d'armements et de matériel connexe de tous types, y compris d'armes et de munitions, de véhicules et d'équipements militaires et de pièces détachées y afférentes, et s'opposer à l'armement et à l'instruction d'éléments appelés à y mener des activités terroristes.

4. Ultérieurement, dans sa résolution 1186 (1998) du 21 juillet 1998, le Conseil a prorogé le mandat de la FORDEPRENU jusqu'au 28 février 1999 et décidé d'autoriser le renforcement de ses effectifs militaires pour les porter à 1 050 hommes, compte tenu de la situation dans la région.

5. Le présent rapport contient par conséquent les prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la FORDEPRENU, compte tenu du renforcement de ses effectifs militaires, qui ont été portés à 1 050 hommes, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le montant brut des dépenses prévues s'élève à 55 492 545 dollars (montant net : 54 189 845 dollars), dont 34 438 800 dollars en chiffres bruts (33 609 600 dollars en chiffres nets) correspondent aux ressources supplémentaires nécessaires du fait de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et du renforcement de sa composante militaire.

II. Mandat politique

6. Dans sa résolution 1186 (1998), le Conseil de sécurité a décidé que la FORDEPRENU continuerait par sa présence à servir de moyen de dissuasion et de prévention des affrontements, qu'elle surveillerait la situation dans les zones frontalières et ferait rapport au Secrétaire général sur les faits nouveaux qui pourraient constituer une menace pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, et notamment exercerait une surveillance et présenterait des rapports sur les mouvements d'armes illicites et les autres activités interdites par la résolution 1160(1998).

III. Plan des opérations et ressources requises

7. Au cours de l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, la composante militaire de la FORDEPRENU, forte de 750 soldats et de 35 observateurs militaires, sera renforcée, 300 soldats supplémentaires devant être déployés d'ici à la fin du mois d'octobre 1998. On trouvera dans l'annexe IV au présent rapport des détails sur le calendrier de déploiement du personnel militaire et du personnel civil.

8. L'effectif autorisé de la composante civile de la FORDEPRENU est de 189 personnes (72 fonctionnaires internationaux et 117 agents locaux) et de 26 policiers civils. Il est proposé d'accroître cet effectif au cours de l'exercice budgétaire. On trouvera des informations détaillées à ce sujet aux paragraphes 14 à 26 ci-après.

IV. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

Tableau 1
Ressources supplémentaires nécessaires

	<i>Crédits ouverts (résolution 52/245 de l'Assemblée générale)</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires</i>
Montant brut	21 053 745	55 492 545	34 438 800
Montant net	20 580 245	54 189 845	33 609 600

9. Le montant brut du budget de fonctionnement révisé de la FORDEPRENU pour l'exercice 1998-1999 s'élève à 55 492 545 dollars (montant net : 54 189 845 dollars). Environ 70 % de ce montant ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le manuel des coûts standard, les 30 % restants concernant les dépenses propres à la Force et d'autres rubriques qui font apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 64 rubriques, dont 56 pour lesquelles il n'existe pas de ratios et coûts standard, et sont décrites dans le tableau de la section A de l'annexe II au présent rapport.

10. La ventilation des coûts figurant dans l'annexe I au présent rapport fait apparaître la répartition des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/245 et 52/1 B (colonne 1), les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (colonne 2), les dépenses non renouvelables et les dépenses renouvelables (colonnes 3 et 4), et les dépenses supplémentaires prévues pour la période considérée (colonne 5). On trouvera dans les sections A, B et C de l'annexe II des renseignements complémentaires sur

les dépenses supplémentaires prévues pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : la section A indique les paramètres budgétaires propres à la Force, la section B apporte des précisions sur les dépenses non renouvelables et la section C donne des explications complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période considérée. L'annexe III contient le tableau des effectifs actuels et des effectifs proposés et l'annexe IV le calendrier du déploiement du personnel militaire et du personnel civil.

11. Les dépenses supplémentaires d'un montant de 34 438 800 dollars prévues au titre du fonctionnement de la FORDEPRENU pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 sont principalement imputables à la prorogation du mandat de la Force au-delà du 31 août 1998, à l'augmentation de ses effectifs militaires qui ont été portés à 1 050 hommes, conformément à la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité, et à des dépenses non renouvelables supplémentaires d'un montant de 1 751 000 dollars, qui n'avaient pas été inscrites à son budget précédent dans la mesure où ses opérations devaient prendre fin.

12. Le présent budget doit permettre de couvrir le coût du déploiement de 1 050 soldats, 35 observateurs militaires et 26 policiers civils, ainsi que de 68 fonctionnaires internationaux et 135 agents locaux, et les dépenses afférentes aux opérations de trois hélicoptères, 234 véhicules appartenant à l'ONU et 364 véhicules appartenant aux contingents, y compris les remorques.

13. La composante militaire de la FORDEPRENU devrait être intégralement déployée d'ici à novembre 1998 et sa composante civile d'ici à janvier 1999.

V. Effectifs nécessaires

14. Le tableau d'effectifs approuvé pour la période prenant fin au 30 juin 1999 (voir A/52/805) comprend au total 189 postes (72 postes de fonctionnaire international et 117 postes d'agent local). Dans le budget initial pour l'exercice 1998-1999, le nombre de postes à prévoir avait été ramené de 203 à 189 du fait de la réduction des effectifs militaires de la FORDEPRENU, qui devaient être ramenés de 1 050 à 750 hommes. Comme ces effectifs ont de nouveau été portés à 1 050 hommes par la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité, il est proposé de réinscrire 203 postes au tableau d'effectifs de la composante civile, comme auparavant.

15. Les modifications apportées au tableau d'effectifs approuvé pour la période allant jusqu'au 30 juin 1999 sont les suivantes : a) redéploiement de postes entre bureaux pour tenir compte des besoins opérationnels actuels; b) reclassement à P-3 du poste du chef de la Section du génie civil; c) création, à P-3, d'un poste de chef de la Section logistique commune; d) création d'un poste d'agent du Service mobile chargé de gérer les opérations aériennes au Groupe de contrôle des mouvements et des opérations aériennes; e) création d'un poste d'agent du Service mobile chargé du programme de sécurité et de lutte contre l'incendie au Groupe des services généraux; f) remplacement d'un poste d'agent des services généraux par un poste d'agent de sécurité au Groupe de la sécurité; g) remplacement de sept postes d'agent des services généraux par des postes d'agent local; h) création de sept postes d'agent local au Bureau du Commandant de la Force; i) création d'un poste d'agent local au Bureau du Chef de l'administration; j) création d'un poste d'agent local au Groupe des transports; k) création de deux postes d'agent local au Groupe du génie civil. Ces modifications, comprenant la suppression de quatre postes de fonctionnaire international et la création de 18 postes d'agent local, se traduisent par une augmentation nette de 14 postes. On trouvera des détails à ce sujet au tableau 2.

16. Grâce à l'augmentation du nombre de soldats, il sera possible d'entreprendre davantage de travaux de génie, notamment de réparation de routes et d'entretien des installations dans toute la zone de la Mission. Compte tenu des tâches supplémentaires qui lui incomberont de ce fait, la Section du génie civil aura besoin de deux agents locaux supplémentaires.

17. Suite à l'adoption des nouvelles dispositions concernant le remboursement du matériel appartenant aux contingents, qui obligent la Force à vérifier tous les mois si les matériels majeurs nécessaires sont disponibles et en bon état et si les contingents ont fourni les apports prévus au titre du soutien logistique autonome, il faut 1 poste P-3, 1 poste P-2, 4 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent local pour créer un Groupe logistique commun à la Section des services d'appui intégrés. Tous les postes nécessaires, sauf 1 poste P-3, seront transférés d'autres services : le poste P-2 du Groupe des achats et les 4 postes d'agent du Service mobile du Groupe des communications. Les 7 postes d'agent local seront transférés du Groupe des services généraux (5 postes), du Groupe des achats (1 poste) et du Groupe des services administratifs (1 poste).

18. Compte tenu de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne qui a demandé que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures en vue de renforcer sa capacité d'évaluer les qualifications et la fiabilité d'un prestataire de services, notamment en examinant son bilan en matière de sécurité et en s'assurant qu'il respecte les consignes internationales de sécurité, il est proposé de créer au Groupe du contrôle des mouvements et des opérations aériennes un poste d'agent du Service mobile destiné à un directeur des opérations aériennes. L'intéressé supervisera le suivi des mouvements aériens, sera responsable de la sécurité générale des opérations aériennes, vérifiera le nombre d'heures de vol effectuées sous contrat et fera rapport sur les opérations.

19. Pour améliorer la sécurité dans la zone de la Mission, un spécialiste de la sécurité et de la lutte contre l'incendie, de la catégorie du Service mobile, sera affecté au Groupe des services généraux. Il effectuera des inspections et dirigera le programme de sécurité et de lutte contre l'incendie pour toutes les installations utilisées par le personnel de la FORDEPRENU.

20. Un agent des services généraux de la Section de la sécurité sera remplacé par un spécialiste des questions de sécurité afin d'accroître la capacité disponible en matière de sécurité pour les enquêtes, d'établir des plans de sécurité, de fournir des services de protection et d'exercer d'autres fonctions connexes.

21. Au paragraphe 8 de sa résolution 52/245, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, de continuer à s'efforcer de pourvoir localement les postes d'agent des services généraux de la Force, en tenant compte de ses besoins. Après avoir procédé à un examen de la situation, la FORDEPRENU a identifié sept postes d'agent des services généraux pouvant être remplacés par des postes d'agent local. Ces postes se trouvent au Groupe des affaires politiques et humanitaires et au Groupe de la presse et de l'information du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (2); au Bureau du Chef de la police civile (1) et au Bureau des services administratifs (4).

22. Compte tenu de l'augmentation des effectifs militaires de la Force et de l'élargissement de sa zone d'opérations, le Bureau du Commandant de la Force aura besoin de 7 assistants linguistiques supplémentaires, dont 6 pour le Groupe d'appui militaire et 1 pour le Groupe d'appui des observateurs militaires.

23. Il faudra affecter au bureau du Chef de l'administration un fonctionnaire de la classe P-3 et un agent local chargés d'exécuter des tâches budgétaires et des tâches d'examen et de contrôle des sections administratives qui prennent actuellement beaucoup de temps au

Chef de l'administration, afin que celui-ci puisse se consacrer à des activités de fond. Le poste P-3 sera pris au Groupe des finances (Bureau des services administratifs).

24. En outre, la Section des transports a besoin d'un agent local pour s'acquitter de tâches administratives.

25. Dans le cadre de la restructuration du tableau d'effectifs de la FORDEPRENU, il est également prévu de reclasser à P-4 le poste de chef de la Section des finances. Un poste libéré du fait de la suppression du Bureau du Chef des services administratifs sera utilisé à cette fin. En outre, deux postes d'agent des services généraux (dont un de 1re classe) seront échangés entre le Groupe des finances et le Groupe du personnel au Bureau des services administratifs. Par ailleurs, un poste d'agent local sera transféré du Groupe des finances (Bureau des services administratifs) au Groupe de la sécurité (Bureau du Chef de l'administration).

26. Enfin, le Groupe des affaires civiles, le Groupe des officiers d'état-major (composante militaire/police civile) et la Section des services techniques s'appellent désormais Groupe des affaires politiques et humanitaires, Groupe d'appui militaire et Section des services d'appui intégrés, respectivement.

Tableau 7

Changements apportés au tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Effectif actuel	Effectif proposé	Différence nette
Sous-Secrétaire général adjoint	–	–	–
Sous-Secrétaire général	1	1	–
D-2	1	1	–
D-1	1	1	–
P-5	2	2	–
P-4	3	3	–
P-3	10	12	2
P-2	6	5	(1)
Total partiel	24	25	1
Agents du Service mobile	24	26	2
Agents des services généraux (1re classe)	1	1	–
Agents des services généraux (autres classes)	21	13	(8)
Agents du Service de sécurité	2	3	1
Total partiel	48	43	(5)
Personnel local	117	135	18
Personnel contractuel international	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	117	135	18
Total	189	203	14

VI. Décision que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante-troisième session

27. En ce qui concerne le financement de la FORDEPRENU, l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, devra prendre les décisions ci-après :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 34 438 800 dollars (montant net : 33 609 600 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, en sus du montant brut de 21 053 745 dollars (montant net : 20 580 245 dollars) déjà ouvert aux termes de sa résolution 52/245 du 26 juin 1998;

b) Mettre en recouvrement le montant brut de 34 438 800 dollars (montant net : 33 609 600 dollars) à raison d'un montant brut de 2 869 900 dollars (montant net : 2 800 800 dollars) par mois, sous réserve de la prorogation du mandat de la Force par le Conseil de sécurité au-delà du 28 février 1999.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses révisées			Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)	
	Montant réparti ^a (1)	Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses renouvelables (3)		Dépenses renouvelables (4)
1. Personnel militaire					
<i>a) Observateurs militaires</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	291,3	1 187,3	–	1 187,3	896,0
Frais de voyage	56,0	112,0	–	112,0	56,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,8	7,0	–	7,0	5,2
Total partiel	349,1	1 306,3	–	1 306,3	957,2
<i>b) Contingents</i>					
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	2 295,0	11 926,3	–	11 926,3	9 631,3
Détente et loisirs	34,2	127,0	–	127,0	92,8
Rations	532,5	1 874,8	–	1 874,8	1 342,3
Indemnité journalière	88,2	291,6	–	291,6	203,4
Indemnité de subsistance (missions)	4,5	18,0	–	18,0	13,5
Déploiement, relève et rapatriement	257,1	1 204,5	–	1 204,5	947,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	157,5	819,0	–	819,0	661,5
Total partiel	3 369,0	16 261,2	–	16 261,2	12 892,2
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	7 147,0	13 292,1	–	13 292,1	6 145,1
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	95,0	611,5	–	611,5	516,5
Total partiel	7 242,0	13 903,6	–	13 903,6	6 661,6
Total, rubrique 1	10 960,1	31 471,1	–	31 471,1	20 511,0
2. Personnel civil					
<i>a) Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	216,8	883,5	–	883,5	666,7
Frais de voyage	41,6	83,2	–	83,2	41,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,3	5,2	–	5,2	3,9
Total partiel	259,7	971,9	–	971,9	712,2
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	1 520,7	3 602,2	–	3 602,2	2 081,5
Traitements du personnel local	140,4	1 065,8	–	1 065,8	925,4
Consultants	–	–	–	–	–
Heures supplémentaires	1,4	10,7	–	10,7	9,3
Personnel temporaire	359,3	39,6	–	39,6	(319,7)
Dépenses communes de personnel	780,9	2 097,4	–	2 097,4	1 316,5
Indemnité de subsistance (missions)	949,2	2 166,9	–	2 166,9	1 217,7
Autres frais de voyage	38,2	125,3	–	125,3	87,1
Total partiel	3 790,1	9 107,9	–	9 107,9	5 317,8
<i>c) Personnel contractuel international</i>					
	–	–	–	–	–

	Montant réparti ^a (1)	Prévisions de dépenses révisées			Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
		Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–	–	–
Contrat de louage de services individuel	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–	–	–
Frais de voyage	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–	–	–
Frais de voyage	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Total rubrique 2	4 049,8	10 079,8	–	10 079,8	6 030,0
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux	83,6	249,8	–	249,8	166,2
Aménagement et rénovation des locaux	164,0	29,5	29,5	–	(134,5)
Fournitures d'entretien	88,3	180,0	–	180,0	91,7
Services d'entretien	21,5	117,9	–	117,9	96,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	165,0	804,0	–	804,0	639,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	–	106,0	–	106,0	106,6
Total, rubrique 3	522,4	1 487,2	29,5	1 457,7	964,8
4. Remise en état des infrastructures					
Amélioration des pistes d'atterrissage	–	–	–	–	–
Amélioration des routes	–	411,0	411,0	–	411,0
Réparation des ponts	–	–	–	–	–
Total, rubrique 4	–	411,0	411,0	–	411,0
5. Transports					
Achat de véhicules	–	708,4	708,4	–	708,4
Location de véhicules	6,8	–	–	–	(6,8)
Matériel d'atelier	–	10,1	10,1	–	10,1
Pièces de rechange, réparations et entretien	494,3	652,2	–	652,2	157,9
Carburants et lubrifiants	181,4	599,0	–	599,0	417,6
Assurance	82,1	286,0	–	286,0	203,9
Total, rubrique 5	764,6	2 255,7	718,5	1 537,2	1 491,1

	Prévisions de dépenses révisées				Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
	Montant réparti ^a (1)	Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
6. Opérations aériennes					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	293,1	1 587,0	–	1 587,0	1 293,9
Carburants et lubrifiants	69,9	344,2	–	344,2	274,3
Déploiement/retrait	20,0	37,0	–	37,0	17,0
Vols de ravitaillement	–	–	–	–	–
Peinture/préparation	7,5	6,0	–	6,0	(1,5)
Assurance responsabilité et risques de guerre	0,9	5,0	–	5,0	4,1
Total partiel	391,4	1 979,2	–	1 979,2	1 587,8
<i>b) Avions</i>					
Location/affrètement	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	–	–	–	–
Déploiement/retrait	–	–	–	–	–
Vols de ravitaillement	–	–	–	–	–
Peinture/préparation	–	–	–	–	–
Assurance responsabilité et risques de guerre	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	29,7	91,5	–	91,5	61,8
<i>d) Autres dépenses</i>					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	0,5	2,0	–	2,0	1,5
Droits d'atterrissage et manutention au sol	1,5	3,6	–	3,6	2,1
Citernes à carburant	–	–	–	–	–
Total partiel	2,0	5,6	–	5,6	3,6
Total, rubrique 6	423,1	2 076,3	–	2 076,3	1 653,2
7. Opérations navales					
Location/affrètement	–	–	–	–	–
Préparation (matériel)	–	–	–	–	–
Préparation (réparations)	–	–	–	–	–
Carburant	–	–	–	–	–
Entretien	–	–	–	–	–
Déploiement/retrait	–	–	–	–	–
Assurance responsabilité	–	–	–	–	–
Total, rubrique 7	–	–	–	–	–
8. Transmissions					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions	149,2	875,7	31,5	844,2	726,5
Fournitures et pièces de rechange	219,1	95,0	–	95,0	(124,1)

	Montant réparti ^a (1)	Prévisions de dépenses révisées			Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
		Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
Matériel d'atelier et d'essai	7,8	7,8	7,8	-	-
Communications par réseaux commerciaux	125,1	297,0	-	297,0	171,9
Total partiel	501,2	1 275,5	39,3	1 236,2	774,3
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	-	-	-	-	-
Total, rubrique 8	501,2	1 275,5	39,3	1 236,2	774,3
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau	-	6,2	6,2	-	6,2
Matériel de bureau	42,6	129,1	9,2	119,9	86,5
Matériel informatique	-	482,1	482,1	-	482,1
Groupes électrogènes	-	-	-	-	-
Matériel d'observation	48,6	268,6	-	268,6	220,0
Citernes à essence et débitmètres	-	-	-	-	-
Citernes à eau et fosses septiques	-	-	-	-	-
Matériel médical et dentaire	-	-	-	-	-
Matériel d'hébergement	-	16,0	16,0	-	16,0
Matériel de réfrigération	-	-	-	-	-
Autre matériel divers	-	47,0	47,0	-	47,0
Matériel pour la défense des périmètres	-	-	-	-	-
Pièces de rechange, réparations et entretien	312,0	110,0	-	110,0	(202,0)
Matériel d'épuration de l'eau	-	-	-	-	-
Total, rubrique 9	403,2	1 059,0	560,5	498,5	655,8
10. Fournitures et services					
<i>a) Services divers</i>					
Vérification des comptes	24,1	24,1	-	24,1	-
Services contractuels	231,1	532,6	-	532,6	301,5
Services informatiques	-	-	-	-	-
Service de sécurité	20,0	50,0	-	50,0	30,0
Services et traitements médicaux	49,6	276,9	-	276,9	227,3
Demandes d'indemnisation et règlements	30,0	40,0	-	40,0	10,0
Dépenses de représentation	3,0	5,0	-	5,0	2,0
Autres services divers	4,5	22,0	-	22,0	17,5
Total partiel	362,3	950,6	-	950,6	588,3
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	45,0	53,9	-	53,9	8,9
Fournitures médicales	-	-	-	-	-
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	30,0	35,9	-	35,9	5,9
Abonnements	4,6	4,6	-	4,6	-
Fournitures électriques	13,5	90,0	-	90,0	76,5
Bâches antiprojectiles pour véhicules	-	-	-	-	-
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	1,0	77,0	-	77,0	76,0
Fournitures pour la défense des périmètres	1,4	558,5	-	558,5	557,1
Cartes opérationnelles	2,4	18,6	-	18,6	16,2
Intendance et magasins	51,0	380,0	-	380,0	329,0
Total partiel	148,9	1 218,5	-	1 218,5	1 069,6
Total, rubrique 10	511,2	2 169,1	-	2 169,1	1 657,9

11. Fournitures et services liés aux élections

	Prévisions de dépenses révisées				Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
	Montant réparti ^a (1)	Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
<i>a) Équipement standard des équipes chargées des inscriptions</i>					
Matériel	-	-	-	-	-
Fournitures	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-
<i>b) Documents et autres fournitures</i>					
Formulaires (y compris les frais d'impression)	-	-	-	-	-
Cartes d'électeur	-	-	-	-	-
Bulletins de vote	-	-	-	-	-
Fournitures diverses	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-
<i>c) Services contractuels</i>					
Consultants	-	-	-	-	-
Services divers	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-
Total, rubrique 11	-	-	-	-	-
12. Programmes d'information					
Matériel	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	4,5	27,0	-	27,0	22,5
Services contractuels	12,6	75,6	-	75,6	63,0
Dépenses de production du Bureau de la communication et de l'information	-	-	-	-	-
Total, rubrique 12	17,1	102,6	-	102,6	85,5
13. Programmes de formation					
Consultants	5,0	20,0	-	20,0	15,0
Voyages de consultants	-	-	-	-	-
Matériel de formation	-	-	-	-	-
Supports pédagogiques	-	-	-	-	-
Services divers	-	-	-	-	-
Total, rubrique 13	5,0	20,0	-	20,0	15,0

	Prévisions de dépenses révisées				Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
	Montant réparti ^a (1)	Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
14. Programmes de déminage					
a) <i>Acquisition de matériel</i>					
Matériel de déminage	–	–	–	–	–
Matériel divers	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
b) <i>Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>					
Salaires et repas	–	–	–	–	–
Services divers	–	–	–	–	–
Fournitures diverses	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Total, rubrique 14	–	–	–	–	–
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					
a) <i>Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>					
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages des consultants	–	–	–	–	–
Matériel de formation	–	–	–	–	–
Supports pédagogiques	–	–	–	–	–
Services divers	–	–	–	–	–
Aide aux démobilisés	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
b) <i>Fourniture de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>					
Rations	–	–	–	–	–
Transport	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Total, rubrique 15	–	–	–	–	–
16. Fret aérien et de surface					
Transport du matériel appartenant aux contingents	700,0	250,0	–	250,0	(450,0)
Transport aérien militaire	–	–	–	–	–
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	500,0	310,0	–	310,0	(190,0)
Total, rubrique 16	1 200,0	560,0	–	560,0	(640,0)
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)^b	168,8	168,8	–	168,8	–
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 053,7	1 053,7	–	1 053,7	–
19. Contributions du personnel					
Personnel international	438,4	1 052,8	–	1 052,8	614,4

	Montant réparti ^a (1)	Prévisions de dépenses révisées			Dépenses supplémentaires prévues (5) = (2) - (1)
		Dépenses totales non renouvelables (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
Personnel local	35,1	249,9	–	249,9	214,8
Total, rubrique 19	473,5	1 302,7	–	1 302,7	829,2
Total, rubriques 1 à 19	21 053,7	55 492,5	1 758,8	53 733,7	34 438,8
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(473,5)	(1 302,7)	–	(1 302,7)	(829,2)
21. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–	–	–
Total, rubriques 20 et 21	(473,5)	(1 302,7)	–	(1 302,7)	(829,2)
Total brut	21 053,7	55 492,5	1 758,8	53 733,7	34 438,8
Total net	20 580,2	54 189,8	1 758,8	52 431,0	33 609,6
22. Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–	–	–
Total des ressources	20 580,2	54 189,8	1 758,8	52 431,0	33 609,6

^a Conformément à la résolution 52/245 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998.

^b Conformément à la résolution 52/1 B de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998, la part de la FORDEPRENU dans le financement de la Base pour la période du 1er juin 1998 au 30 juin 1999 est incluse dans le montant global des crédits ouverts par la résolution 52/245 de l'Assemblée.

Annexe II

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : renseignements complémentaires^a

A. Coûts et ratios propres à la Mission

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Chiffres prévisionnels			Ratio	Explication
			Coût unitaire ou coût journalier				
			Coût mensuel	Coût annuel			
(En dollars des États-Unis)							
1. Personnel militaire							
Observateurs militaires	9	35					Prorogation du mandat de la Force et renforcement de sa composante militaire à laquelle 300 hommes ont été ajoutés. Le calendrier de déploiement du personnel militaire et du personnel civil figure à l'annexe IV.
Infanterie	175	925					
Soutien logistique	13	50					
2. Détente et loisirs							
Soutien logistique autonome	–			2 865			En vertu des arrangements actuels, les dépenses à ce titre sont remboursées pour 573 hommes.
Dépenses financées par l'ONU	11 438			12 003			
3. Rations							
Rations collectives/pain frais/eau en bouteille	8,00		5,79				Cadre du coût des rations dans le contrat actuel.
Rations de combat	7,45		9,74				
4. Personnel civil							
Police civile	7	26					Prorogation du mandat de la Force. Prorogation du mandat de la Force et restructuration de ses effectifs. Le calendrier de déploiement du personnel militaire et du personnel civil figure à l'annexe IV.
Personnel international	29	66					
Personnel local	20	123					
5. Personnel local							
Traitements nets	600		725				Le barème des traitements pour Skopje a été révisé en septembre 1998.
Dépenses communes de personnel	130		157				
Contributions du personnel	150		170				
6. Heures supplémentaires	1 400				10 700		Montant égal à 1 % du coût des traitements du personnel local.

Description	Chiffres prévisionnels				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier			
			Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)			
7. Location de locaux						
Hébergement de membres des contingents à l'hôtel	875		1 140			Augmentation du nombre de membres des contingents hébergés à l'hôtel.
Hébergement du personnel militaire du quartier général	14 720		15 840			Hébergement de 48 officiers d'état-major, au taux de 330 dollars par mois et par personne.
Stations de la police civile (2)	1 100		1 000			Loyers effectifs.
Baux fonciers (6)	167		300			Trois postes d'observation supplémentaires sont prévus.
Camps de base	1 000		1 340			Loyers effectifs.
Conservation des dossiers au Siège de l'ONU	10 000					Dans le budget précédent, on était parti de l'hypothèse que les opérations de la Force allait prendre fin.
Soutien logistique autonome	–		1 200			Les arrangements actuels prévoient le remboursement des dépenses au titre de l'hébergement sous tente de 60 soldats.
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau						
Électricité	50 000		40 000			Élargissement de la
Eau	2 500		6 000			FORDEPRENU; crédits précédents calculés sur la base des mois d'été.
Gaz et mazout	–		7 000			
Carburant pour groupes électrogènes	2 500		14 000			
9. Services d'entretien						
Soutien logistique autonome	7 007		8 022			Les arrangements actuels prévoient le remboursement du coût des services de restauration pour 350 hommes. Le montant prévu ne comprend pas les rations.
Services fournis par l'ONU	2 500		1 800			
10. Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Soutien logistique autonome	–		8 838			Les arrangements actuels prévoient le remboursement du coût des travaux de génie mineurs pour 573 hommes.
Travaux financés par l'ONU	–		–			

Description	Chiffres prévisionnels				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier			
			Coût mensuel	Coût annuel		
			(En dollars des États-Unis)			
11. Véhicules						
Véhicules civils	65	194				En raison de la prorogation du mandat de la Force, les véhicules ne seront pas retirés.
Véhicules militaires	52	306				
Véhicules loués	3	–				Il n'est pas nécessaire de louer des véhicules.
Remorques appartenant à l'ONU	4	10				En raison de la prorogation de la Force, les remorques ne seront pas retirées.
Remorques appartenant aux contingents	10	25				
12. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules						
Véhicules civils	300/100		300/100			
Véhicules militaires	500		–			Dans le cadre des contrats de location avec service, des ressources sont prévues pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents.
Véhicules loués	500		–			Il n'est pas nécessaire de louer des véhicules.
Remorques appartenant à l'ONU	80		80			
Remorques appartenant aux contingents	80		–			Dans le cadre des contrats de location avec service, des ressources sont prévues pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents.
Remise en état du matériel de transport à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	113 600					– Dans le budget précédent, on était parti de l'hypothèse que les opérations de la Force allaient prendre fin.
13. Essence						
Véhicules civils	156		107			La consommation d'essence est calculée sur la base de 2 568 kilomètres en moyenne par véhicule et par mois et de 17 litres au 100 kilomètres, à raison de 25 cents le litre
Véhicules militaires	156		107			
Véhicules loués	156		107			
14. Assurance automobile						
Véhicules civils	52		52			Montant actuel des primes du régime mondial d'assurance responsabilité au tiers.
Véhicules militaires	52		52			
Véhicules loués	52		52			Tarifs locaux applicables aux véhicules loués.

Description	Chiffres prévisionnels				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût			
			journalier	Coût mensuel		
(En dollars des États-Unis)						
15. Hélicoptères						
MI-8T	1	2				Compte tenu de la situation dans la région et de l'élargissement du mandat de la Force, plus de patrouilles aériennes devront être effectuées.
Astar	1	1				
16. Hélicoptères – heures de vol par mois						
MI-8T	60	50				Reconfiguration de l'appui aérien de la FORDEPRENU.
Astar	60	50				
17. Hélicoptères – heures supplémentaires par mois						
MI-8T	30	20				Reconfiguration de l'appui aérien de la FORDEPRENU.
Astar	30	30				
18. Location d'hélicoptères – heures de base (par appareil)						
MI-8T	42 360		50 352			1 007 dollars l'heure, à raison de 50 heures par mois.
Astar	33 900		37 500			750 dollars l'heure, à raison de 50 heures par mois.
19. Location d'hélicoptères – heures supplémentaires (par appareil)						
MI-8T	4 500		2 000			100 dollars l'heure, à raison de 20 heures par mois.
Astar	16 900		7 500			250 dollars l'heure à raison de 30 heures par mois.
20. Hélicoptères – carburant (par appareil)						
MI-8T	17 820		13 860			825 dollars par heure, à 24 cents le litre.
Astar	3 348		2 976			155 litres par heure, à 24 cents le litre.
21. Hélicoptères – assurance (par appareil)						
MI-8T	220		220			
Astar	55		55			
22. Hélicoptères – autres dépenses (par appareil)						
MI-8T						
Indemnit� de subsistance des �quipages	6 400		–			Nouveau contrat.
Manutention au sol	250		–			Nouveau contrat.
Services de contr�le de la circulation a�rienne	83		83			
Astar						
Indemnit� de subsistance des �quipages	3 500		7 625			Nouveau contrat.

Description	Chiffres prévisionnels				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier			
			Coût mensuel	Coût annuel		
		(En dollars des États-Unis)				
Manutention au sol	250		300			Nouveau contrat.
Services de contrôle de la circulation aérienne	83		83			
23. Matériel de transmissions						
Soutien logistique autonome	74 614		70 346			Dans le cadre des arrangements actuels, des ressources sont prévues pour le remboursement du coût du matériel HF et téléphonique pour 923 soldats et du matériel VHF/UHF/FM pour 973 soldats.
Matériel fourni par l'ONU	–			31 500		
24. Transmissions – pièces de rechange et fournitures						
Remise en état du matériel de transmissions à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	69 100			–		Dans le budget précédent, on était parti de l'hypothèse que les opérations de la Force allaient prendre fin.
25. Communications par satellite						
Répéteur	21 100		16 667			
Terminaux INMARSAT C (5)	6 250		417			
26. Communications par réseaux commerciaux						
Téléphone	11 000		4 167			
Récepteurs d'appel (55)	750		833			Augmentation du nombre de récepteur.
Téléphones cellulaires (6)	1 600		1 000			Diminution du nombre de téléphones cellulaires.
Affranchissement	500		833			
Valise diplomatique	500		833			
27. Matériel de bureau						
Soutien logistique autonome	42 586		9 988			Les arrangements actuels prévoient le remboursement des coûts pour 470 soldats.
Matériel fourni par l'ONU	–			9 200		
28. Matériel d'observation						
Soutien logistique autonome	24 298		22 383			Les arrangements actuels prévoient le remboursement des coûts pour 923 soldats.
Matériel fourni par l'ONU	–			–		
29. Matériel divers et pièces de rechange						
Matériel informatique	13 000			60 000		
Matériel de réfrigération	4 500			6 000		
Citernes à carburant	15 000			4 000		
Matériel de bureau	9 000			40 000		
Groupes électrogènes	15 900			–		
Remise en état de matériel divers à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	254 100			–		Dans le budget précédent, on était parti de l'hypothèse que les opérations de la Force allaient prendre fin.

Description	Chiffres prévisionnels			Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		
			Coût mensuel		
			(En dollars des États-Unis)		
30. Services contractuels					
Blanchissage/nettoyage à sec (personnel militaire)					
Soutien logistique autonome	21 293		19 614		Les arrangements actuels prévoient le remboursement des coûts pour 923 soldats.
Services assurés par l'ONU	5 000		1 250		Tarifs d'hiver et tarifs d'été respectivement.
Blanchissage/nettoyage à sec (personnel civil)	400		400		
Coiffeur (personnel militaire)	2 438		3 169		Montant calculé sur la base de 3,25 dollars par personne par mois, pour un effectif moyen de 975 soldats.
Prestataires de services de nettoyage	11 000		10 667		
Restauration	8 000		5 000		
Réparations techniques	3 000		1 700		
Cordonnier	–		100		
Location de photocopieuses	–		2 083		
Tailleur	–		400		
31. Services et traitements médicaux					
Soutien logistique autonome	23 291		22 575		Les arrangements actuels prévoient le remboursement du coût des traitements de base et des traitements de première ligne pour 923 soldats et de services dentaires pour 573 soldats.
Services et traitement assurés par l'ONU	2			2	Montant calculé sur la base d'un taux moyen de 2 dollars par personne et par mois, pour 2 993 mois-personne.

Description	Chiffres prévisionnels					Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût				
			journalier	Coût mensuel	Coût annuel		
(En dollars des États-Unis)							
32. Autres services divers							
Honoraires juridiques	500			1 000			
Frais bancaires	500			334			
Péages	500			500			
33. Papeterie et fournitures de bureau	45 000				53 900		Montant calculé sur la base d'un coût standard de 15 dollars par personne et par mois, pour 3 993 mois-personne.
34. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	30 000				35 900		Montant calculé sur la base du coût standard de 10 dollars par personne et par mois, pour 3 593 mois-personne.
35. Cartes opérationnelles	2 400				18 600		Montant calculé sur la base d'un coût moyen de 18 dollars par personne et par mois (à la place du coût standard de 24 dollars par personne par mois), pour 1 036 mois-personne.
36. Intendance et magasins							
Soutien logistique autonome	18 018			20 628			Les arrangements actuels prévoient le remboursement du coût de la literie et du mobilier pour 573 soldats.
Services fournis par l'ONU	10					17	Montant calculé sur la base du taux standard de 17 dollars par personne et par mois, pour 7 793 mois-personne.
37. Formation							
Logistique	–				5 000		
Communication	–				5 000		
Informatique	5 000				2 500		
Aviation	–				2 500		
Finance	–				5 000		

^a Il n'a été fourni de renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 que pour les rubriques où les coûts ont changé depuis la présentation du dernier rapport (A/52/805, annexe I).

B. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) x (5)
1. Personnel militaire						–
2. Personnel civil						–
3. Locaux/hébergement						–
a) Location de locaux						–
b) Aménagement et rénovation des locaux						
Installation d'un système de chauffage électrique au Camp Kumanovo						11,9
Rénovation du système électrique au quartier général de la FORDEPRENU						8,5
Rénovation des toilettes et des douches au camp Valhalla						5,2
Rénovation des toilettes et des douches au camp Able Sentry						3,9
Total partiel						29,5
Total, rubrique 3						29,5
4. Remise en état des infrastructures						–
a) Amélioration des pistes d'atterrissage						–
b) Amélioration des routes						
Amélioration des six routes conduisant aux nouveaux postes d'observation						261,0
Entretien des principales routes existantes d'accès aux postes d'observation						150,0
Total partiel, rubrique 4 b)						411,0
c) Réparation des ponts						–
Total, rubrique 4						411,0
5. Transports						
a) Achat de véhicules ^a						
Berline lourde	2		1	1	25,0	25,0
Berline légère	19	9		9	15,0	135,0
Jeep légère	70	38		38	12,0	456,0
Total partiel				48		616,0
Fret (15 %)						92,4
Total partiel plus fret						708,4
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, rubrique 5 a)						708,4
b) Location de véhicules						–
c) Matériel d'atelier						
Jeu d'outils de traction	b		1	1	1,0	1,0
Marteau pilon multiusage	b		1	1	0,5	0,5
Presse hydraulique	b		1	1	1,8	1,8
Grue (1 tonne)	b		1	1	1,1	1,1
Cric hydraulique rouleuse (0,5 tonne)	b		1	1	0,8	0,8
Chariot	b		1	1	0,7	0,7
Jeu de tenailles	b		1	1	0,2	0,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) x (5)
Jauge avec bloc magnétique	b		1	1	0,6	0,6
Trousse d'essai (système de réfrigération)	b	1		1	0,2	0,2
Trousse d'essai (compression)	b		1	1	0,4	0,4
Testeur de batterie	b	1		1	0,5	0,5
Jeu d'outils (excavatrice)	b		1	1	0,2	0,2
Chargeur de batterie	b	1		1	0,6	0,6
Fer mécanique	b		1	1	0,2	0,2
Total partiel						8,8
Fret (15 %)						1,3
Total partiel plus fret						10,1
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, rubrique 5 c)						10,1
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						–
e) Carburant et lubrifiants						–
f) Assurance						–
Total, rubrique 5						718,5
6. Opérations aériennes						–
7. Opérations navales						–
8. Transmissions						
a) <i>Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Répéteurs VHF	27	5		5	2,000	10,0
Chiffreur de radiomessagerie	59		10	10	0,500	5,0
Appareils téléphoniques	b	40		40	0,060	2,4
Matériel divers						
Télécopieur	37		5	5	2,000	10,0
Total partiel						27,4
Fret (15 %)						4,1
Total partiel plus fret						31,5
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Matériel de transmissions						31,5
Pièces de rechange et fournitures						–
Matériel d'atelier et d'essai ^c						–
Total partiel, rubrique 8 a)						31,5
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>						–
Total rubrique 8						31,5
9. Matériel divers						
a) <i>Mobilier de bureau</i>						
Chaise de secrétaire	170	24		24	0,15	3,6
Bureau de bois à trois tiroirs	130	12		12	0,15	1,8
Total partiel						5,4
Fret (15 %)						0,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) x (5)
Total partiel plus fret						6,2
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Mobilier de bureau						6,2
<i>b) Matériel de bureau</i>						
Pointeuse	2		2	2	1,0	2,0
Calculatrice	8		12	12	0,5	6,0
Total partiel						8,0
Fret (15 %)						1,2
Total partiel plus fret						9,2
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Matériel de bureau						9,2
<i>c) Matériel informatique</i>						
Serveur	9	2	1	3	4,20	12,6
Ordinateur de bureau	189	155		155	1,70	263,5
Ordinateur bloc-notes	38	20		20	2,40	48,0
Imprimante à jet d'encre	125	22		22	0,30	6,6
Imprimante pour cartes d'identité	2	2		2	4,00	8,0
Imprimante à laser	41	10		10	1,40	14,0
Alimentation sans interruption	115	50		50	0,55	27,5
Routeur Ethernet	2		2	2	3,3	6,6
Commutateur Ethernet	2		1	1	9,0	9,0
Matériel d'essai du réseau	1		1	1	1,0	1,0
Projecteur	^b		1	1	5,0	5,0
Logiciel	^b					20,0
Total partiel						421,8
Fret (15 %) ^d						60,3
Total partiel plus fret						482,1
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Matériel informatique						482,1
<i>d) Groupes électrogènes</i>						–
<i>e) Matériel d'observation</i>						–
<i>f) Citernes à essence et débitmètres^e</i>						
Citerne à carburant, 5 000 litres	41		2	2	1,8	3,6
Total partiel						3,6
Fret (15 %) ^f						–
Total partiel plus fret						3,6
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						(3,6)
Total partiel, Citernes à essence et débitmètres						–
<i>g) Citernes à eau et fosses septiques^e</i>						
Citerne à eau, 5 000 litres	74		34	34	1,5	51,0
Fosse septique	^b		10	10	1,5	15,0
Total partiel						66,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) x (5)
Fret (15 %) ^f						–
Total partiel plus fret						66,0
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						(66,0)
Total partiel, Citernes à eau et fosses septiques						–
<i>h) Matériel médical et dentaire</i>	–	–		–	–	–
<i>i) Matériel d'hébergement</i>						
Congélateur	17	3		3	0,40	1,2
Réfrigérateur, 300 litres	184	6		6	0,40	2,4
Cuisinière électrique	5	5		5	0,50	2,5
Lave-vaisselle	7	6		6	0,45	2,7
Séchoir	17	6		6	0,30	1,8
Four à micro-ondes	55	6		6	0,25	1,5
Lave-linge	19	6		6	0,30	1,8
Total partiel						13,9
Fret (15 %)						2,1
Total partiel plus fret						16,0
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Matériel d'hébergement						16,0
<i>j) Matériel divers</i>						
Extincteur	140	67		67	0,08	5,4
Climatiseur	129	25		25	1,00	25,0
Ventilateur	^b	30		30	0,35	10,5
Total partiel						40,9
Fret (15 %)						6,1
Total partiel plus fret						47,0
À déduire : matériel prélevé sur les stocks excédentaires						–
Total partiel, Matériel divers						47,0
<i>k) Matériel pour la défense des périmètres</i>						–
<i>l) Matériel d'épuration de l'eau</i>						–
<i>m) Matériel de réfrigération</i>						–
<i>n) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						–
Total, rubrique 9						560,5
10. Fournitures et services						–
11. Fournitures et services liés aux élections						–
12. Programmes d'information						–
13. Programmes de formation						–
14. Programmes de déminage						–
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						–
16. Fret aérien et de surface						–
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						–
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						–
19. Contributions du personnel						–
Total, rubrique 1 à 19						1 751,0

-
- ^a On trouvera des informations supplémentaires à ce sujet dans la section C de la présente annexe.
- ^b Non connu.
- ^c Comme un montant de 7 800 dollars a été prévu dans le budget actuel au titre du matériel d'atelier et d'essai pour les transmissions, il ne figure pas dans la présente annexe qui indique seulement les ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les dépenses non renouvelables.
- ^d Ne comprend pas les frais de transport du logiciel.
- ^e À prélever sur les stocks excédentaires.
- ^f Comme les articles en question ont été transférés de Brindisi en même temps que le reste du matériel, les frais de transport correspondants ont été inscrits à la rubrique 16 du budget (Fret aérien et de surface).

C. Explications complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

1. Les dépenses supplémentaires prévues au titre du fonctionnement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période du 1er juillet au 30 juin 1999, indiquées dans la colonne 5 de l'annexe I au présent rapport, sont principalement imputables à la prorogation du mandat de la Force au-delà du 31 août 1998 et au renforcement de ses effectifs militaires portés à 1 050 hommes, conformément à la résolution 1186 (1998) du Conseil de sécurité en date du 21 juillet 1998.

2. *Observateurs militaires.* Des ressources sont prévues pour verser une indemnité de subsistance (missions), rembourser les frais de voyage et verser une indemnité d'habillement et d'équipement aux taux indiqués dans la section A de l'annexe II au document A/52/805. Alors que le montant réparti des dépenses prévues a été calculé sur la base d'un total de 105 mois-personne, celui des prévisions de dépenses révisées l'a été sur la base de 419 mois-personne. En outre, les frais de voyage, initialement calculés sur la base de 35 rapatriements, le sont maintenant sur la base de 35 relèves. Le montant des ressources supplémentaires demandées s'élève donc à 957 200 dollars.

3. *Contingents.* Les dépenses prévues à diverses rubriques (remboursement aux gouvernements aux taux standard, détente et loisirs, rations, indemnité journalière et indemnité d'habillement et d'équipement) sont calculées sur la base des taux standard pour les opérations de maintien de la paix. Les ressources supplémentaires nécessaires à ces rubriques (sauf celles qui concernent les rations) s'expliquent par le fait qu'il a fallu prévoir 9 480 mois-personne en plus des 2 220 initialement prévus. Pour calculer le montant des ressources supplémentaires nécessaires au titre des rations, on a tenu compte du fait que le taux plafond par jour-homme a été ramené de 8 dollars à 5,79 dollars dans le contrat passé avec le nouveau fournisseur et que des rations de combat ont été prévues pour 24 jours, au taux de 9,74 dollars par personne et par jour.

4. *Matériel appartenant aux contingents.* Des crédits supplémentaires d'un montant de 6 145 100 dollars ont été prévus au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents pour la période de 10 mois comprise entre le 1er septembre 1998 et le 30 juin 1999. Ce montant a été calculé sur la base des mémorandums d'accord déjà signés avec deux pays fournisseurs de contingents et d'un projet d'accord restant à signer avec un troisième pays.

5. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des équipements majeurs fournis par les contingents en vertu de contrats de location avec services. Un pour cent de ce montant est destiné à la remise en état de l'environnement.

6. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Comme le montant réparti avait été calculé sur la base d'un effectif moyen de 188 soldats, mais que le montant révisé a été établi sur la base d'un effectif moyen de 975 soldats, 35 observateurs militaires et 26 policiers civils, il a fallu prévoir des ressources supplémentaires s'élevant à 516 500 dollars.

7. *Police civile.* Des ressources sont prévues pour verser une indemnité de subsistance, rembourser les frais de voyage et verser une indemnité d'habillement et d'équipement aux taux indiqués dans la section A de l'annexe II au document A/52/805. Le montant réparti avait été calculé sur la base d'un total de 78 mois-personne, mais les prévisions révisées sont établies sur la base de 312 mois-personne. En outre, les frais de voyage, qui avaient été calculés sur la base de 26 rapatriements, le sont désormais sur la base de 26 relèves. Le montant des ressources supplémentaires à prévoir s'élève donc à 712 200 dollars.

8. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Pour calculer les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, on a utilisé les taux standard de 1998 appliqués à New York, les traitements du personnel local étant calculés sur la base du barème en vigueur dans la zone de la mission. En outre, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte que 65 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été recrutés expressément pour la mission et n'ont donc pas droit à une indemnité de poste. Pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, la FORDEPRENU devra pouvoir compter sur 2 261 mois de travail, soit 1 683 de plus que les 578 prévus initialement. Toutes les dépenses relatives au personnel civil ont été calculées conformément au calendrier de déploiement figurant dans l'annexe IV au présent rapport.

9. *Personnel temporaire.* Des ressources avaient été prévues à cette rubrique pour recruter du personnel pour le démantèlement des postes d'observation et des camps, à raison de 20 000 dollars par mois pour les mois de juillet, août et septembre 1998 (60 000 dollars) et pour engager 117, 95 et 74 personnes au titre de contrats de louage de services pour les mois de septembre, octobre et novembre 1998, respectivement, à raison d'un montant moyen de 1 050 dollars par personne et par mois (300 300 dollars). Les intéressés étaient censés aider à démanteler la structure de la FORDEPRENU et à préparer les articles devant être expédiés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à d'autres missions. Comme le mandat de la Force a été prorogé au-delà du 31 août 1998 et qu'il est prévu de créer six postes d'observation supplémentaires, compte tenu du déploiement de soldats supplémentaires, il faudra recruter 33 ouvriers du bâtiment pendant 60 jours à raison de 20 dollars par personne et par jour (39 600 dollars). Le montant inscrit à cette rubrique a donc été réduit de 319 700 dollars.

10. *Autres frais de voyage.* Un montant de 38 200 dollars avait été prévu pour couvrir les frais de voyage et de subsistance au titre de deux voyages entre la zone de la mission et New York (6 400 dollars), les frais de voyage d'un spécialiste de l'aviation chargé d'évaluer les programmes d'opération et de sécurité aérienne de la Force (3 200 dollars), les frais de voyage et de subsistance de deux vérificateurs internes des comptes pendant 14 jours (9 000 dollars), et les frais de voyage et de subsistance au titre de six voyages entre la zone de la mission et New York dans le contexte de la liquidation de la force (19 600 dollars). Le montant révisé (125 290 dollars) doit permettre de couvrir le coût de 12 voyages entre New York et la zone de la mission (33 000 dollars) et l'indemnité journalière de subsistance pendant 84 jours, à raison de 275 dollars par jour (23 100 dollars), pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, le commandant de la Force et le chef de l'administration. Il doit également permettre de couvrir le coût de 12 voyages aller-retour par an entre Skopje et Sarajevo, à raison de 800 dollars par voyage, pour le spécialiste régional de la sécurité aérienne (9 600 dollars), de 12 voyages aller-retour par an entre Skopje et Belgrade, à raison de 350 dollars par voyage, pour le commandant de la Force (4 200 dollars) et de 6 voyages aller-retour à Brindisi, à raison de 1 165 dollars par voyage (6 990 dollars), de verser une indemnité de logement d'un montant minimum de 60 dollars par personne et par jour et d'une indemnité repas de 20 dollars par personne et par jour, pendant 140 jours, au personnel du génie recruté localement et déployé dans des zones éloignées (11 200 dollars), et de couvrir les frais de voyage et de logement d'un spécialiste de la sécurité aérienne et d'un spécialiste des opérations aériennes (3 200 dollars) chargés d'évaluer les opérations aériennes et le programme de sécurité de la Force, les frais de voyage et de logement à prévoir au titre de la mise en oeuvre du système de contrôle des avoirs sur le terrain (25 000 dollars) et les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de deux vérificateurs internes des comptes pendant 14 jours (9 000 dollars).

11. *Location de locaux.* Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour la location de locaux, les fournitures et services d'entretien et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau

en raison de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU au-delà du 31 août 1998, de l'augmentation du nombre de soldats à loger et du fait que les ressources prévues sont calculées sur la base des tarifs d'été et d'hiver, alors que dans le rapport précédent, seuls les tarifs d'été avaient été pris en compte et qu'aucun montant n'avait par conséquent été prévu pour le gaz de chauffage, le bois de feu et le charbon.

12. Alors que des ressources avaient été prévues pour rénover les bureaux et le camps de base avant de les remettre au Gouvernement hôte (164 000 dollars), seuls des aménagements et travaux de rénovation mineurs seront effectués au cours de l'exercice, pour un montant de 29 500 dollars.

13. *Transports.* Le montant réparti (764 600 dollars) avait été calculé sur la base de l'hypothèse que les opérations de la FORDEPRENU prendraient fin et que son parc automobile serait progressivement liquidé. Pour établir le budget révisé, en revanche, on a pris en compte le coût de l'entretien des véhicules appartenant à la FORDEPRENU, soit en moyenne 194 véhicules et 10 remorques (compte non tenu des motos et des motoneiges) et des véhicules appartenant aux contingents, soit en moyenne 306 véhicules et 25 remorques (compte non tenu des motos et des motoneiges). Des ressources sont également prévues pour acheter 48 véhicules (47 véhicules de remplacement et un véhicule supplémentaire), achat non prévu dans le budget précédent de la FORDEPRENU, puisque celle-ci devait être liquidée. La réduction des ressources prévues au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien des véhicules s'explique par le fait que l'entretien des véhicules appartenant aux contingents est désormais assuré au titre des contrats de location avec services conclus pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents. Eu égard aux considérations qui précèdent, le montant des ressources supplémentaires demandées à cette rubrique s'élève à 1 491 100 dollars.

14. Les ressources prévues au titre des carburants et lubrifiants et de l'assurance automobile ont été calculées sur la base du nombre de véhicules appartenant à la FORDEPRENU et du déploiement des véhicules appartenant aux contingents indiqués aux tableaux 1 et 2 ci-après. Un coefficient d'abattement de 20 % a été appliqué à la rubrique Carburants et lubrifiants pour tenir compte des véhicules qui sont retirés du service pour être réparés. Des ressources au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien sont prévues uniquement pour les véhicules appartenant à l'ONU.

15. Des ressources au titre de la location de véhicules avaient été prévues précédemment pour louer trois chariots élévateurs à fourche, en vue de la liquidation de la Force. Compte tenu toutefois de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, aucune ressource n'est nécessaire à cette rubrique.

Tableau 1
Modifications concernant le parc automobiles de la FORDEPRENU

	<i>Chiffres actuels^a</i>	<i>Chiffres proposés</i>	<i>Variation nette</i>
Berline lourde	2	3	1
Berline moyenne	4	4	–
Berline légère	19	19	–
Jeep légère 4 x 4 ^b	64	70	6
Fourgonnette 4 x 4, double cabine ^b	21	18	(3)
Autocar léger ^b	10	7	(3)
Autocar moyen	4	4	–
Ambulance	1	1	–
Moto	12	12	–
Motoneige	18	18	–
Camion léger	3	3	–
Camion moyen	1	1	–
Dépanneuse	2	2	–
Camion de vidange	1	1	–
Camion cargo à benne	19	19	–
Camion-citerne (essence)	4	4	–
Camion-citerne (eau)	5	5	–
Tracteur routier	2	2	–
Grue mobile	3	3	–
Rouleau compresseur	4	4	–
Chariot élévateur	8	8	–
Excavatrice	5	5	–
Buteur	4	4	–
Chargeuse frontale	3	3	–
Niveleuse	3	3	–
Benne (véhicules divers)	1	1	–
Remorque-citerne (carburant)	1	1	–
Remorque surbaissée	2	2	–
Remorque transporteur de conteneurs	7	7	–
Total	233	234	1

^a Ce chiffre comprend les véhicules qui se trouvent dans la zone de la mission et les véhicules commandés, mais non encore livrés. Il diffère de celui qui figure dans l'annexe VI au document A/52/805 en ce sens que ce dernier ne comprend ni 10 remorques, 18 motoneiges et 12 motos, ni 6 jeeps légères et 1 camion cargo prêtés à d'autres opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie.

^b Les changements touchant les chiffres actuels reflètent le reclassement de véhicules dans le parc existant.

Tableau 2
**Déploiement de véhicules appartenant aux contingents pour la période
 du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

	Juillet ^a	Août	Septembre	Octobre	Novembre 1998 à juin 1999
Véhicules	205	205	250	295	339
Remorques	25	25	25	25	25

^a Ce chiffre diffère de celui qui figure dans l'annexe VI au document A/52/805 parce que ce dernier comprenait les motoneiges qui ne sont pas pris en compte ici et qu'un certain nombre de véhicules et de remorques ont été rapatriés.

16. *Opérations aériennes.* Des ressources supplémentaires sont nécessaires à cette rubrique en raison de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et du déploiement d'un hélicoptère MI-8 supplémentaire dans la zone de la mission. Compte tenu de la situation dans la région et de l'élargissement de son mandat, la Force, qui est chargée de surveiller les mouvements d'armes illicites et les autres activités interdites par la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, doit effectuer davantage de patrouilles aériennes. Elle devrait recevoir l'hélicoptère supplémentaire demandé d'ici au mois de novembre. Les ressources qui avaient été prévues au titre de l'indemnité de subsistance des équipages devraient permettre de couvrir le coût des repas et des nuitées en dehors de la base aérienne de la FORDEPRENU pour un équipage d'hélicoptère de cinq hommes, à raison de 6 400 dollars par mois pour le MI-8T, et pour un équipage de trois hommes, à raison de 3 500 dollars par mois pour l'hélicoptère Astar (19 800 dollars). En raison toutefois d'un changement d'entrepreneur, des ressources doivent être prévues au titre des repas et des nuitées en dehors de la base aérienne de la FORDEPRENU pour l'équipage d'un hélicoptère Astar, à raison de 7 625 dollars par mois.

17. *Transmissions.* Des ressources sont prévues à cette rubrique pour rembourser le matériel fourni par les contingents de la FORDEPRENU au titre du soutien logistique autonome (844 152 dollars). Des ressources ont également été prévues pour remplacer des articles qui ont atteint la fin de leur vie utile, ce que l'on ne comptait pas faire précédemment puisque la Force devait être liquidée. La réduction des ressources prévues au titre des pièces de rechange et des fournitures pour les transmissions s'explique par le fait que les contingents assureront eux-mêmes l'entretien de ce matériel en vertu des contrats de location avec services conclus pour le matériel leur appartenant.

18. *Matériel divers.* Des ressources supplémentaires sont nécessaires au titre du mobilier de bureau, du matériel informatique, du matériel d'hébergement et du matériel divers parce qu'il faut remplacer des articles qui ont atteint la fin de leur vie utile. Aucune ressource n'avait été prévue à cette fin dans le budget précédent de la FORDEPRENU puisque celle-ci devait être liquidée. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires au titre du matériel de bureau et du matériel d'observation est calculé sur la base des taux prévus pour le remboursement de ce matériel dans le cadre des arrangements actuels relatifs au soutien logistique autonome, pour 470 soldats et 923 soldats, respectivement.

19. *Vérification des comptes.* Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des services de vérification externe des comptes.

20. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants.* Le montant supplémentaire de 76 000 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des accessoires d'uniforme pour 975 soldats, 35 observateurs militaires et 26 policiers civils, au taux standard de 35 dollars par personne pour six mois dans le cas des soldats et de 35 dollars par personne

pour 12 mois dans celui des observateurs militaires et des policiers civils (70 400 dollars), et d'acheter des vêtements de protection pour le personnel civil ainsi qu'il est indiqué ci-après : a) deux paires de chaussures pour 25 personnes, à raison de 52 dollars par paire par personne (2 600 dollars) et b) deux combinaisons d'hiver pour 50 personnes, à raison de 30 dollars par personne (3 000 dollars).

21. *Transport aérien et de surface.* Des ressources avaient été prévues au titre du rapatriement du matériel appartenant aux contingents (700 000 dollars) et du fret et camionnage par les soins d'entreprises privées (500 000 dollars). Compte tenu toutefois de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et du renforcement de ses effectifs, ce montant a été ramené à 560 000 dollars. Il doit permettre de couvrir les frais de transport liés au déploiement de véhicules supplémentaires appartenant aux contingents (250 000 dollars) et de matériels divers transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (310 000 dollars).

22. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Un montant de 1 053 700 dollars a été prévu par l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/245 du 26 juin 1998, au titre du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

23. *Contributions du personnel.* Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) de l'annexe I au présent rapport. Le montant indiqué sous cette rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. On trouvera au paragraphe 8 ci-dessus les raisons pour lesquelles des ressources supplémentaires sont demandées à cette rubrique.

24. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 (voir annexe I au présent rapport) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de la FORDEPRENU.

Annexe III

Tableau des effectifs actuels et des effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées			Service de sécurité	Total	Personnel local	Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe							Autres classes
Composante organique																		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex- République yougoslave de Macédoine																		
Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-République yougoslave de Macédoine																		
<i>Effectif actuel</i>	-	1	-	1	-	1	1	-	4	-	-	3	-	3	-	-	-	7
<i>Effectif proposé</i>	-	1	-	1	-	1	1	-	4	-	-	3	-	3	-	-	-	7
Affaires politiques et humanitaires ^a																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2	-	2	3	-	-	7
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	1	-	1	4	-	-	7
Presse et information																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	1	-	1	2	-	-	5
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	-	3	-	-	5
Total partiel																		
Effectif actuel	-	1	-	1	1	1	3	1	8	-	-	6	-	6	5	-	-	19
Effectif proposé	-	1	-	1	1	1	3	1	8	-	-	4	-	4	7	-	-	19
Bureau du commandant de la Force																		
Commandant de la Force																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2
<i>Effectif proposé</i>	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2
Appui militaire ^b																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	14
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	20

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées				Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Service de sécurité	Total		Personnel local	Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies
Appui des observateurs militaires																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	8
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	9
Total partiel																		
Effectif actuel	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	22	-	-	24
Effectif proposé	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	29	-	-	31
Bureau du chef de la police civile																		
Chef de la police civile	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	9
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
Total partiel																		
Effectif actuel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	9	-	-	10
Effectif proposé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-10	-	-	-10
Total, composante organique																		
Effectif actuel	-	1	1	1	1	1	1	3	1	9	-	8	-	8	36	-	-	53
Effectif proposé	-	1	1	1	1	1	1	3	1	9	-	5	-	5	46	-	-	60
Composante administrative																		
Bureau du Chef de l'administration																		
Chef de l'administration	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	1	-	1	-	-	-	3
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	1	-	-	1	3	-	-	1	-	1	1	-	-	5
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	1	-	-	1	3	-	-	1	-	1	1	-	-	5
Service de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	2	3	-	-	-	4
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	3	3	1	-	-	5
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	3	3	1	-	-	5

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées					Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Service de sécurité	Total	Personnel local		Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies
Informatique																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	4	-	-	6
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	4	-	-	6
Total partiel																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	1	-	1	2	4	-	-	3	2	5	4	-	-	13
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	1	-	2	2	5	-	-	2	3	5	6	-	-	16
Services administratifs																		
Bureau du Chef																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	1	1	-	2	3	-	-	7
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	-	2	2	-	-	6
Personnel																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	2	-	-	4
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	2	-	-	4
Services généraux																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	3	-	3	-	6	14	-	-	21
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	4	-	2	-	6	10	-	-	17
Achats																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	3	2	-	-	7
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	3	-	-	5
Total partiel																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	1	4	2	7	3	1	9	-	13	21	-	-	41
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	1	3	1	5	4	1	5	-	10	17	-	-	32
Services d'appui intégrés^e																		
Bureau du Chef																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées				Personnel local	Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes					Service de sécurité	Total
Transports																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	3	-	-	-	3	17	-	-	21
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	3	-	-	-	3	18	-	-	22
Contrôle des mouvements/opérations aériennes																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	3	-	-	4
Génie civil																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	-	1	1	7	-	-	-	7	29	-	-	37
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	7	-	-	-	7	31	-	-	39
Communications																		
<i>Effectif actuel</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	11	-	-	-	11	7	-	-	19
<i>Effectif proposé</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	7	-	-	-	7	7	-	-	15
Logistique commune																		
<i>Effectifs actuels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effectifs proposés</i>	-	-	-	-	-	-	1	1	2	4	-	-	-	4	7	-	-	13
Total partiel																		
Effectif actuel	-	-	-	-	-	1	2	1	4	21	-	1	-	22	56	-	-	82
Effectif proposé	-	-	-	-	-	1	4	1	6	22	-	1	-	23	66	-	-	95
Total																		
Effectif actuel	-	1	1	1	2	3	10	6	24	24	1	21	2	48	117	-	-	189
Effectif proposé	-	1	1	1	2	3	12	5	25	26	1	13	3	43	135	-	-	203

^a Nom précédent : Affaires civiles.

^b Nom précédent : Officiers d'état-major (composante militaire/police civile).

^c Nom précédent : Services techniques.

Annexe IV

Déploiement du personnel militaire et civil

	Juillet 1998 ^a	Août 1998 ^a	Septembre 1998	Octobre 1998	Novembre 1998	Décembre 1998	Janvier 1999	Février 1999	Mars 1999	Avril 1999	Mai 1999	Juin 1999
1. Personnel militaire												
<i>a) Observateurs militaires</i>												
Chiffres prévus	35	35	35	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	34	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<i>b) Contingents</i>												
Chiffres prévus	750	750	750	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	736	655	850	950	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050
Total partiel												
Chiffres prévus	785	785	785	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	770	690	885	985	1 085	1 085	1 085	1 085	1 085	1 085	1 085	1 085
2. Personnel civil												
<i>a) Police civile</i>												
Chiffres prévus	26	26	26	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
<i>b) Personnel international et personnel local</i>												
Secrétaire général adjoint												
Chiffres prévus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général												
Chiffres prévus	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2												
Chiffres prévus	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1												
Chiffres prévus	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chiffres révisés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

	Juillet 1998 ^a	Août 1998 ^a	Septembre 1998	Octobre 1998	Novembre 1998	Décembre 1998	Janvier 1999	Février 1999	Mars 1999	Avril 1999	Mai 1999	Juin 1999
P-5												
Chiffres prévus	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chiffres révisés	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P-4												
Chiffres prévus	3	3	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3
P-3												
Chiffres prévus	10	10	10	8	4	4	1	1	1	1	1	1
Chiffres révisés	5	5	5	7	9	12	12	12	12	12	12	12
P-2												
Chiffres prévus	6	6	6	4	2	2	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Service mobile												
Chiffres prévus	24	24	24	19	9	9	1	1	1	1	1	1
Chiffres révisés	28	28	24	24	26	26	26	26	26	26	26	26
Agents des services généraux (1re classe)												
Chiffres prévus	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Agents des services généraux (autres classes)												
Chiffres prévus	21	21	21	16	8	8	1	1	1	1	1	1
Chiffres révisés	17	17	17	17	13	13	13	13	13	13	13	13
Service de sécurité												
Chiffres prévus	2	2	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3
Total partiel												
Chiffres prévus	72	72	72	52	26	26	4	4	4	4	4	4
Chiffres révisés	63	64	60	63	65	68	68	68	68	68	68	68
Personnel local												
Chiffres prévus	117	117	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	102	102	102	110	118	126	135	135	135	135	135	135

	<i>Juillet 1998^a</i>	<i>Août 1998^a</i>	<i>Septembre 1998</i>	<i>Octobre 1998</i>	<i>Novembre 1998</i>	<i>Décembre 1998</i>	<i>Janvier 1999</i>	<i>Février 1999</i>	<i>Mars 1999</i>	<i>Avril 1999</i>	<i>Mai 1999</i>	<i>Juin 1999</i>
Personnel contractuel international												
Chiffres prévus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Volontaires des Nations Unies												
Chiffres prévus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel												
Chiffres prévus	117	117	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres révisés	102	102	102	110	118	126	135	135	135	135	135	135
Total, personnel international et personnel local												
Chiffres prévus	189	189	72	52	26	26	4	4	4	4	4	4
Chiffres révisés	165	166	162	173	183	194	203	203	203	203	203	203
Total, personnel civil												
Chiffres prévus	215	215	98	52	26	26	4	4	4	4	4	4
Chiffres révisés	191	192	188	199	209	220	229	229	229	229	229	229

^a Déploiement effectif.